



## 18 ans mise a la porte que faire

-----  
Par tatiana0309

BONJOUR marque de politesse

mon amie viens d'avoir 18 ans et sa mère ne veux plus d'elle a son domicile. elle n'a aucun revenu et nul part ou allée j'essai de lui trouver de solution pouvez vous m'aider?  
Merci d'avance

-----  
Par jos38

bonsoir. votre amie doit aller voir l'assistante sociale de sa mairie qui lui expliquera les démarches à suivre. on ne sait rien de sa situation ni celle de sa mère :pourquoi l'avoir mise dehors? les parents doivent subvenir aux besoins de leur enfant, votre amie est-elle étudiante?

-----  
Par morobar

Bonjour,  
Cette obligation alimentaire à l'égard d'un enfant majeure n'est pas aussi automatique et obligatoire qu'on parait croire dans cette discussion.

Voir ici les limites retenues par la jurisprudence:

[url=https://www.village-justice.com/articles/obligation-entretien-enfant-majeur,16760.html]https://www.village-justice.com/articles/obligation-entretien-enfant-majeur,16760.html[/url]

-----  
Par amatjuris

bonjour,  
votre amie peut peut-être voir avec son père ?  
salutations